

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2024

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Olivier MEROU, Guy GALINIER.

Absents excusés : Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Procurations : Emmanuelle LION à Michel PERCHERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PERCHERON

Ouverture de la séance : 20h15

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'accord d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délégation des admissions en non-valeur des créances de faible montant,
- Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire avec demande de subvention au Conseil Départemental,
- Transfert complémentaire de la compétence Eaux Pluviales.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05/07/2024.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Régularisation des comptes 458.

Il est proposé d'apurer ces comptes selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans la note du 6 mai 2019 relative aux « modalités de régularisation des comptes 454x, 456x, et 458x non justifiés ».

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

En conséquence, il convient de solliciter Monsieur le Comptable Public du SGC de REVEL afin de passer les opérations d'ordre non budgétaire.

Approuvé à l'unanimité.

3/ SDEHG : Projet expérimental d'horloge connectée par commande bluetooth.

A notre demande du 20/11/2023 concernant le projet expérimental d'horloge connectée par commande bluetooth, le SDEHG a réalisé l'étude suivante :

- Dépense de l'horloge astronomique au P14 Grangette,
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique programmable via smartphone par protocole Bluetooth,
- Programmer l'horloge avec extinction de 23h à 06h tous les jours sauf samedi soir de 00h à 06h

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2024

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	163 €
Part SDEHG	414 €
Estimation de la part restant à la charge de la commune	461 €
Total	1 038 €

Approuvé à l'unanimité.

4/ Révision libre du reste à charge Alaé pour l'année 2023.

Révision adoptée à l'unanimité.

5/ Assurance statutaire 2022/2025 – CNRACL.

Point ajourné : en attente d'informations complémentaires.

6/ Assurance statutaire 2022/2025 – IRCANTEC.

Point ajourné : en attente d'informations complémentaires.

7/ Modification des Statuts de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Approuvé à l'unanimité.

8/ Mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais dans le cadre de l'Alaé.

Approuvé à l'unanimité.

9/ Présentation du rapport du SPEHA pour l'année 2023.

Présentation faite par Monsieur le Maire à l'ensemble de l'assemblée.

10/ Présentation du rapport du SDEHG pour l'année 2023.

Présentation faite par Monsieur le Maire à l'ensemble de l'assemblée.

11/ ADDITIF : Délégation des admissions en non-valeur des créances de faible montant.

Approuvé à l'unanimité pour les montants ne dépassant pas 100 €.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2024

12/ ADDITIF : Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire avec demande de subvention au Conseil Départemental.

Devis de l'entreprise LAMBERTIN d'un montant de 2 799 € HT approuvé à l'unanimité avec demande de subvention au Conseil Départemental.

13/ ADDITIF : Transfert complémentaire de la compétence Eaux Pluviales Urbaines à Réseau 31.

Approuvé à l'unanimité avec date d'effet au 12/12/2024.

14/ Questions et informations diverses.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45

Le Maire
Serge BARTHES

